

Horizons a 10 ans et souhaite offrir une édition 2016 exceptionnelle. Pour l'occasion, une thématique fait son entrée !

Le règlement Horizons 2016

« Horizons, La Dixième. »



ATTENTION CHANGEMENT DE RÈGLE depuis 2014:
la non-éligibilité des artistes sélectionnés pendant 2 ans (cf. page 5)

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY A 10 ANS !
Règlement appel à candidatures 2016

Table des matières

Contexte et présentation du territoire	2
Présentation du territoire	2
Le climat	2
Accessibilité du territoire	2
Présentation de l'évènement	3
L'esprit de l'évènement	3
Les objectifs.....	3
Le public	3
Les lieux d'implantation	3
La thématique exceptionnelle	4
Les conditions générales	5
Les artistes	5
Les œuvres	6
Les lieux.....	7
Les projets	7
Le dossier de candidature	8
Les pièces à fournir	8
Le contrat	8
La date limite d'envoi.....	8

HORIZONS "ARTS-NATURE" EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

CONTEXTE ET PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de communes du Massif du Sancy a été créée en 2000 et regroupe aujourd'hui 16 communes : *La Bourboule, Chambon-sur-lac, Chastreix, Egliseneuve-d'Entraigues, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire, Murot, Picherande, Saint-Diéry, Besse Saint-Anastaise/ Super-Besse, Saint-Nectaire, Compains, Espinhal, Saint-Pierre Colamine, Saint-Victor-la-Rivière, Valbeleix.*

L'édition Horizons #10 prévoit la réalisation de 10 œuvres réparties sur le territoire de la communauté de communes du Massif du Sancy. **Toutefois, les organisateurs se réservent le droit de modifier ce nombre. La décision finale sera connue courant mars 2016 avec l'annonce de la sélection 2016.**

L'Office de Tourisme du Sancy détient la compétence en matière d'événementiel communautaire, avec pour objectif, avec ce festival, de sensibiliser les publics à l'art contemporain et sublimer le territoire au travers de la création d'œuvres contemporaines.

Présentation du territoire :

Situé au cœur de l'Auvergne, au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le Massif du Sancy (63) est une entité géologique, humaine et touristique forte. Point culminant du Massif Central, le Puy de Sancy (1886m) domine ce vaste territoire naturel composé de nombreuses sources, cascades, lacs et rivières.

Né d'une activité volcanique intense, cet espace de moyenne montagne a su mettre en valeur ses ressources en eau par le développement du thermalisme, et son relief au travers de plusieurs stations de sport d'hiver.

Jusqu'au XVIII^e siècle, on ne soupçonnait pas l'origine des volcans bien que l'on ait utilisé couramment quantité de noms de lieux faisant allusion au feu ou à l'enfer ; comme la Cheminée du Diable et le Val d'Enfer.

L'ensemble est riche en sédiments et minéraux dont les montagnards surent très tôt tirer profit. Leurs maisons sont en lourdes pierres de lave et les toitures sont recouvertes de lauzes (phonolite, pierre issue de la lave du même nom).

C'est dans ce territoire préservé que la Dordogne prend sa source à 1350 m d'altitude. De nombreuses espèces animales caractéristiques des zones de moyennes montagnes telles que le mouflon, le chamois, la marmotte, l'hermine, la martre, ou encore les ombles chevaliers et les petites écrevisses grises du Lac Pavin, vivent dans les reliefs du Sancy.

L'ensemble du massif regorge de fleurs : Lys Martagon, Gentianes jaunes (utilisées pour la fabrication d'apéritifs), Pensées sauvages, Narcisses ou encore quelques plantes carnivores comme la Drosera et la Grasette dans les tourbières.

Le climat :

Dans le massif du Sancy, le climat peut parfois être rude car il subit l'influence de l'altitude. Les hivers sont froids et longs. La neige est souvent présente dès novembre et certaines années jusqu'au milieu du printemps (mai). Les étés sont courts et les précipitations peuvent être importantes.

Territoire de moyenne montagne, cette zone géographique représente la première barrière naturelle depuis l'océan Atlantique à l'Ouest du continent. Ce qui explique la présence des vents et des précipitations. Les vents peuvent parfois atteindre des forces très puissantes.

Accessibilité du territoire :

Pour se rendre dans le massif du Sancy :

Pour se rendre sur le territoire, le moyen de transport le plus adapté est la voiture. Il est aussi possible de rejoindre Clermont-Ferrand en train ou en avion, puis de louer un véhicule pour se rendre dans le massif du Sancy en comptant 1 heure de route minimum entre Clermont -Fd et le Sancy.

Le territoire est bien desservi par les axes autoroutiers. Bordeaux est à 3 heures par l'autoroute A89, Clermont-Ferrand à 1 heure, Montpellier à moins de 4 heures par l'autoroute A75 et Lyon à 2h40 par l'autoroute A72. Limoges est à 1h30 et Orléans à environ 3 heures par l'autoroute A20. Enfin, Paris est à 4 heures par l'A71.

Pour se déplacer dans le massif du Sancy : Les réseaux de bus sont peu développés au sein du territoire et la solution la plus commode pour se déplacer au cœur du territoire reste le véhicule personnel.

HORIZONS "ARTS-NATURE" EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

Horizons « Arts-Nature » en Sancy, programmé du 18 juin au 25 septembre 2016, marque la dixième édition de cet évènement d'art contemporain qui puise son originalité dans l'inscription d'œuvres plastiques éphémères réalisées spécifiquement pour le Massif du Sancy.

Piloté par l'Office de Tourisme du Sancy, l'appel à projet porte sur la création de **10 œuvres d'art au sein de la communauté de communes du massif du Sancy**

Cet évènement est avant tout un projet de territoire qui se veut pérenne et qui associe l'ensemble des collectivités et acteurs culturels et touristiques locaux concernés.

Horizons « Arts-Nature » en Sancy, évènement artistique de rayonnement national, s'adresse à tous les publics, avertis ou non avertis. Les œuvres seront implantées en des lieux favorisant une mise en scène de la nature environnante.

L'esprit de l'évènement :

L'originalité de l'évènement émane de l'inscription d'œuvres plastiques éphémères réalisées spécifiquement pour le massif du Sancy. L'artiste conçoit une œuvre spécialement pour le territoire en s'inspirant du lieu. Cet acte est aussi important que l'œuvre elle-même.

L'évènement a pour objectif de :

- Développer la création contemporaine en Auvergne
- Permettre aux artistes professionnels d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire
- Renforcer le développement de la culture et du tourisme dans le Massif du Sancy

Le public ciblé :

- Les amateurs d'art contemporain
- Les touristes culturels
- Les touristes en séjour
- La clientèle de passage
- La clientèle de proximité (régionale, départementale)

Les lieux d'implantation :

Les lieux d'implantation potentiels des œuvres (via la proposition d'une liste exhaustive de sites d'intervention) s'appuient sur les critères suivants :

- Le critère esthétique et artistique du lieu
- Des sites naturels
- Différentes typologies de site (puy, lac, forêt, espace dégagé...)
- Des lieux d'accueil du public à proximité (parking, aire de repos...)

Ces lieux sont mis à disposition pour l'occasion. Ils peuvent être privés ou communaux, avec la présence d'un exploitant ou non. La majorité de ces lieux sont utilisés à des fins agricoles en qualité d'estive avec la présence de troupeaux (vaches, moutons, chevaux,...) ou de cultures avec des temps de fauchage pendant la saison. Il est donc impératif de composer avec ces contraintes à savoir éviter de gêner l'activité présente, parfois protéger l'œuvre par une clôture adaptée aux types d'animaux présents, ou s'implanter dans une partie de la parcelle qui est la moins gênante pour l'activité agricole dédiée. Afin de prendre du mieux possible en considération l'ensemble de ces points, un temps de rencontres et d'échanges est organisé en amont de la période de montage pour fixer précisément ces points en cohérence avec l'ensemble des usagers.

En termes d'ouverture, les sites naturels d'exposition des œuvres sont ouverts à la visite en non-stop (tous les jours et 24h/24h). Ces sites sont en accès libre et ne sont pas surveillés.

Les sites étant pour la plupart en pleine nature, il n'y a aucune possibilité de raccordement électrique. Tout apport d'énergie nécessaire doit se faire par l'énergie solaire (éclairage,...).

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

La thématique :

Depuis le début, aucune thématique spécifique n'était donnée à l'évènement afin de laisser les artistes libres d'exprimer leur sensibilité. Cependant, une ligne directrice se dessinait naturellement autour des notions d' « environnement », de « territoire » et de « création ».

En 2016, le festival fêtera son 10^{ème} anniversaire. Nous souhaitons faire de cette édition une année exceptionnelle. Pour la première fois, nous intégrons une thématique à l'édition. Ainsi, à travers leur projet, les artistes devront explorer la thématique suivante : « **Horizons, La Dixième** ».

Cette thématique est un point de départ vers une réflexion plus personnelle qui doit permettre d'aborder des sujets vastes et ouverts.

Une multitude d'angles découlent de la thématique. Ils représentent des pistes de réflexion et ne sont que des suggestions.

Le temps est une composante indéniable d'Horizons. Ce projet novateur est devenu aujourd'hui une référence par sa longévité. La pérennité de l'évènement fait dorénavant partie de sa marque de fabrique.

La rétrospective. Dix années d'expositions consécutives et systématiquement renouvelées peuvent aussi nous amener à nous retourner sur cette première tranche de vie et revoir le film rétrospectif de cette histoire... comme l'envie de visualiser un flashback pour se remémorer des moments forts et oubliés...

La célébration. Un 10^{ème} anniversaire est un temps fort en soi qu'il convient de célébrer. L'heure est donc à la fête, à l'envie de partager un moment de convivialité dans un élan de générosité, de réjouissances et de légèreté...

Marquer le paysage. Bien que très éclectiques, les œuvres Horizons offrent un dénominateur commun celui de poser une trace éphémère sur une nature inégalable. L'art apporte un relief complémentaire au site naturel : une lecture de paysage artistique et singulière. La nature est ici à la fois la source d'inspiration de l'art et sa toile de fond.

D'autres idées sont à explorer, le chiffre 10, la 100^{ème} œuvre à venir, la notion même du mot « horizon(s) », ou encore ce que représente l'évènement, etc.

Horizons depuis sa création fait preuve d'audace et propose des œuvres novatrices, à vous de relever le défi en vous appropriant une facette de cette édition particulière.

HORIZONS "ARTS-NATURE" EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

LES CONDITIONS GENERALES

Les artistes :

Le mode de sélection :

- **ATTENTION NOUVEAUTÉ: la non-éligibilité des artistes sélectionnés pendant 2 ans :** Dorénavant, les artistes ayant déjà été sélectionnés à une édition de l'événement Horizons « Arts-Nature » en Sancy seront soumis à une période de non-éligibilité de 2 années à partir de l'année de sélection. Cela signifie qu'un artiste sélectionné à Horizons 2013 ne pourra pas candidater avant l'édition 2016 ou qu'un artiste présent à Horizons 2014 redeviendra éligible à partir d'Horizons 2017. Cette évolution est fondée sur la volonté des organisateurs d'ouvrir davantage la sélection à de nouveaux candidats.
- Horizons 2016 est ouvert à toute personne proposant un projet et une démarche artistique répondant aux critères et aux objectifs de l'événement.
- L'événement s'ouvre aussi aux jeunes talents. Une place spécifique pourra être faite aux jeunes talents au regard de la qualité des projets. Sont concernés comme "jeunes talents" les étudiants, seuls ou associés, des écoles d'Art, d'Architecture, de Paysage, en avant dernière ou dernière année de cursus ou ayant obtenu leur diplôme au maximum depuis 2 ans. Ainsi pour ces derniers, à l'occasion d'Horizons 2014, sont considérés comme jeunes talents les étudiants ayant obtenus leur diplôme de fin d'étude en 2015 et 2016. Il existe aussi des cas particuliers comme des reprises d'études. Par conséquent, en ce qui concerne les cas particuliers, les organisateurs seront libres de juger de l'éligibilité du candidat dans cette catégorie spécifique ou dans la catégorie classique.
- Les artistes plasticiens seront sélectionnés par un comité de sélection, regroupant des spécialistes de l'art (centres d'art, DRAC, artistes) des membres de la société civile et des élus.
- Le comité de sélection retiendra 10 artistes sélectionnés (sous réserve de la qualité et faisabilité des projets proposés).
- La sélection des artistes est voulue nationale et internationale.
- Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats en mars sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions. Le jury pour faciliter la sélection se donne le droit de demander des renseignements complémentaires aux artistes candidats.

Présélection des artistes :

- Le comité de sélection présélectionne les artistes et valide cette sélection après présentation par chacun des artistes présélectionnés de devis de réalisation du projet.

Invitation d'un artiste :

- L'organisation se réserve le droit d'inviter un artiste qui choisira son site directement dans les sites proposés, ce site ne sera alors plus disponible.

Une rémunération artistique d'un montant de **8 000 € TTC** sera attribuée à chaque artiste ou collectif d'artistes sélectionné **dont : 6.500 € de frais artistiques et 1.500 € de droits d'auteur.**

Ce budget sera intégralement géré par l'artiste et validé par l'organisateur qui bénéficie d'un droit de regard. Le budget doit couvrir l'intégralité des dépenses incombées pour la réalisation de l'œuvre et sera entièrement l'affaire de l'artiste. L'artiste gère le projet de A à Z à savoir l'ensemble des tâches relevant de l'organisation, des recherches de fournisseurs, des demandes de devis, de la logistique pour livraison et acheminements des matériaux (voir liste ci-dessous). **Le montant de 8 000€ devra couvrir les dépenses suivantes :**

- La réalisation de l'œuvre : la création, l'achat et le travail des matériaux, la logistique, le transport éventuel d'éléments de l'atelier jusqu'au site, et l'installation de l'œuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires pour leur travail et le montage de l'œuvre) ;
- Les déplacements de l'artiste;
- La restauration et l'hébergement de l'artiste sur le territoire lors de la visite des sites et de la réalisation de l'œuvre (une liste d'hébergements est consultable sur le site Internet www.sancy.com ;
- La présence obligatoire de l'artiste lors du montage de son œuvre ;
- La présence obligatoire de l'artiste le jour du vernissage **programmé le jeudi 16 juin 2016 (date à confirmer) ;**
- La réalisation par l'artiste ou d'un spécialiste de l'art contemporain d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique;

HORIZONS "ARTS-NATURE" EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

- La visite éventuelle des sites du massif du Sancy programmée par l'organisateur pour l'ensemble des artistes retenus.
- La mise en place de moyens par l'artiste pour assurer la maintenance de l'œuvre pendant la durée de l'évènement en cas de dégradations naturelles ou humaines de l'œuvre ;
- Le démontage de l'œuvre ;
- L'utilisation de quelques clichés dans le respect du droit moral. Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre le temps de l'évènement afin d'apparaître sur les supports relatifs à l'évènement Horizons « Arts-Nature » en Sancy (promotion, communication, produits dérivés (publications...), site Internet...).
- La cession des droits de l'exploitation de l'œuvre pour une période déterminée par l'organisateur. Les conditions de cette cession de droit seront fixées par un contrat entre l'artiste et l'organisateur. Les œuvres demeurent bien entendu la propriété intellectuelle des artistes, les droits sont cédés temporairement.

Après sélection des artistes, les 10 candidats retenus recevront la rémunération artistique selon un mode de versement précis. Le versement de la bourse s'effectuera en trois temps :

- Le 1^{er} versement : **3000 € TTC** versés après la réception du contrat signé conformément par les deux parties.
- Le 2^{ème} versement : **2500 € TTC** versés après la réception de l'œuvre jugée conforme aux engagements
- Le 3^{ème} versement : **2500 € TTC** versés à la fin de l'évènement après le démontage.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme versée.

Les œuvres :

- Type d'œuvres : Les œuvres sont des installations in situ. Créées en pleine nature au sein d'un site naturel choisi, elles véhiculent un lien étroit tissé entre l'art et la nature.
- Originales : il s'agit de créations artistiques spécialement pensées et réalisées pour l'évènement Horizons. Les œuvres sont créées spécifiquement pour le territoire, ses paysages ou encore le site naturel en opposition à des œuvres transposables dans un autre contexte qu'Horizons.
- Ephémères : Les œuvres sont éphémères. Leur durée de vie est de 3,5 mois minimum.
- Nouvelles : au vu des réalisations déjà présentées à l'occasion des 9 éditions d'Horizons, le jury favorisera les projets nouveaux apportant un regard différent et une approche nouvelle. L'évènement favorise la modernité et les réalisations portant cette dimension.
- Visuelles : les œuvres proposées doivent être visuelles à savoir marquer visiblement le territoire. Ce qui exclut des œuvres uniquement sonores, ou bien des peintures ou des fresques.
- Créées à l'échelle du paysage : Les créations « monumentales » seront privilégiées toujours dans le respect de l'échelle du territoire. Un équilibre entre la mise valeur réciproque de l'œuvre et du site naturel doit être atteint sans que l'un d'eux ne soit lésé ou écrasé visuellement par l'autre.
- Respectueuses de l'environnement : que ce soit dans la conception même de l'œuvre (matériaux, ancrage, etc.), son installation sur le site, son fonctionnement et son démontage, elle sera respectueuse de l'environnement et ne produira aucun impact néfaste sur l'environnement et le site naturel. Le choix des matériaux : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site. L'utilisation de matériaux issus de la nature et/ou du territoire, de matériaux recyclés ou utilisant l'énergie renouvelable tels l'éolien ou le solaire seront favorisés. Le plus serait aussi que les matériaux de l'œuvre fassent aussi l'objet d'un recyclage.
- Résistantes : Les conditions climatiques pouvant être extrêmes (vent violent, pluie forte, grêle possible l'été, neige tardive parfois jusqu'en mai) les artistes doivent prendre en compte ces conditions et s'engagent à tout mettre en œuvre pour que les œuvres réalisées résistent aux intempéries.
- La sécurité des œuvres : les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...)

HORIZONS "ARTS-NATURE " EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

- Les artistes sélectionnés devront préciser les modalités (techniques, logistique, étapes planifiées) de la réalisation de leur œuvre.
- Le délai de réalisation et d'installation des œuvres : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La période de montage des œuvres sera prévue **entre le 09 mai et le 12 juin 2016 (dates à confirmer)**. Pendant cette période, la présence sur le territoire des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre sera déterminée par un calendrier individuel proposé et validé par l'organisateur. **Les artistes s'engagent à livrer l'œuvre le dimanche 12 juin 2016 à 18h00 au plus tard.**

Les lieux : Le choix de 3 sites naturels

L'organisateur propose aux artistes de choisir 3 sites parmi la liste de sites proposés. Seul un site par artiste, sur les trois qu'il aura choisi, sera retenu par le comité de sélection en fonction de la démarche de l'artiste et l'originalité de sa proposition.

Les sites proposés ont été préalablement sélectionnés afin d'obtenir toutes les autorisations préalables d'utilisation des lieux. Dans le respect de la ligne directrice de l'évènement, nous souhaitons laisser toute la liberté de création et d'expression à l'artiste dans son utilisation des lieux¹ en tenant compte de l'activité agricole. Les fiches descriptives des sites proposés sont consultables par l'artiste sur le site internet de l'évènement.

Une liste des sites déjà utilisés lors des éditions précédentes est indiquée en dernière page.

Afin de mieux saisir le territoire et ses spécificités, un dossier sur l'histoire et les légendes du Massif du Sancy est disponible sur le site Internet de l'évènement.

Les projets : Les artistes peuvent proposer de 1 à 3 projets pour 1 à 3 sites différents.

¹

Le jury se réserve le droit de modifier les lieux d'implantation des œuvres choisis par les artistes en cas de nécessité.

HORIZONS "ARTS-NATURE" EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces à fournir :

Le dossier de candidature doit inclure obligatoirement les pièces suivantes :

1. **La fiche candidature*** (remplie et imprimée) ;
2. **La fiche projet : une fiche par projet proposé (remplie et imprimée) ;**
3. **Une clé USB ou cdrom avec une étiquette mentionnant le nom de l'artiste référent incluant :**
 - CV sur 1 page* : liste des diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc.
 - Un texte biographique*
 - La démarche artistique globale de l'artiste*
 - Visuels d'œuvres antérieures réalisées (min 10 /maxi 20) *
 - Un texte exprimant les motivations de l'artiste
 - Une note explicative du projet
 - Visuels du projet incluant au moins 1 photomontage en situation (minimum 3 visuels)
 - Schéma(s) technique(s) du projet (facultatif)
 - Le budget en grande masse (frais artistiques, hébergement, restauration, coût du matériel, livraison, maintenance, frais de déplacement, frais de démontage, frais divers, autres)
 - Devis des dépenses principales des matériaux/outils pour réaliser le projet

*** Document à remplir par chaque artiste :**

Pour les candidats postulant en équipe, chaque membre de l'équipe devra remplir les documents mentionnés ainsi.

Éléments complémentaires :

Il est aussi possible de compléter le dossier de candidature avec tout type de documents complémentaires : photos de réalisations antérieures, publications, cv détaillé, etc - **dans une totale liberté de mise en forme et de présentation** - que l'artiste souhaite livrer pour une meilleure connaissance du projet et/ou de son travail artistique.

L'ensemble du dossier sera obligatoirement rédigé en français ou en anglais, et relié afin d'éviter toute perte d'une partie des documents. Il portera un titre qui pourra être, par exemple, le nom de l'œuvre proposée.

Le contrat :

Le contrat liant l'évènement à l'artiste sélectionné est exclusivement rédigé en français par respect de la législation française. Par conséquent aucune traduction du contrat ne sera fournie par l'évènement aux artistes étrangers.

Date limite d'envoi des documents : le jeudi 12 NOVEMBRE 2015, le cachet de la poste faisant foi ou déposés ce même jour à 17h à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Horizons 'Arts-Nature' en Sancy
Office de Tourisme du Sancy
Bureau de tourisme du Mont-Dore
Avenue de la Libération
63 240 LE MONT DORE**

Pour télécharger la fiche candidature, la fiche projet, le dossier d'informations et les fiches descriptives des sites veuillez consulter : www.horizons-sancy.com / Pour plus de renseignements sur le territoire, veuillez consulter le site Internet du Sancy : www.sancy.com / Pour tous les renseignements concernant l'appel à candidatures s'adresser à : Magalie VASSETNET -E-mail : m.vassenet@sancy.com

HORIZONS "ARTS-NATURE" EN SANCY A 10 ANS !

Règlement appel à candidatures 2016

SITES NATURELS UTILISÉS (2007 à 2015)

BESSE

2007 : Puy du Chambourguet
2008 : Pré sur point de vue Lac Pavin
2009 : Cascades de Chiloza
2010 : Puy du Pertuyzat
2011 : Puy de Montchal
2012 : Cascade d'Anglard ou de Vaucoux
2012 : Puy de Serveix
2013 : Les 2 puys (proche Puy Pertuyzat)
2015 : Cascades de Chiloza
Puy de Chambourguet (Super-Besse)

CHAMBON SUR LAC

2007 : Lac de Chambon
2008 : Col de la Croix Morand
2009 : Chambon des neiges, pré sous les orgues basaltiques
2010 : Col de la Croix St Robert
2011 : Lac de Chambon
2012 : Cascade de Voissière

CHASTREIX

2007 : Pré d'estive station Chastreix-Sancy
2008 : Pré face aux orgues basaltiques -Le Mont
2009 : Pentes du Roc de Courlande
2010 : Pré de Baffaud
2011 : Plaines brûlées
2012 : Pré de Lessard
2013 : Paysage ouvert (proche Roc Courlande)
2015 : Les Lades

EGLISENEUVE -D'ENTRAIGUES

2007 : Lac d'Entraigues (fiche n°10)
2008 : Pré en bordure de route- entrée bourg
2009 : Cascade du bois de Chaux
2010 : Buron vers Pruneyre
2011 : Cascade d'Egliseneuve
2012 : Pré de vaches Salers, Falaitouze
2014 : Cascade du bois de Chaux
2015 : Cascade d'Entraigues

LA BOURBOULE

2007 : Le Long de la Dordogne
2008 : La roche des fées
2009 : La roche des fées
2010 : Bois de Charlet
2011 : Bois de Charlannes
2013 : Aire des séquoias (Parc Fenestre)
2014 : Sous-bois bordure Parc Fenestre
2015 : La roche Vendeix

LE MONT DORE

2007 et 2009 : L'aiguillette du Capucin (pied)
2008 : Sommet de la grande cascade
2010 : Pré des Mancelles (œuvre restante)
2011 : Sommet du Capucin
2012 : Cascade du Queureuillh
2013 : Belvédère (col Croix St Robert)
2014 : Cascade du Rossignolet
(2015 : Banne d'Ordanche > Puy Gros)

MURAT LE QUAIRE

2007 : Sommet de la Banne d'Ordanche
2008 : Plan d'eau du Pré Cohadon
2009 : Champs Hauts

2010 : Pré du feu d'artifice
2011 : Plan d'eau du Pré Cohadon
2012 : Pré de Lessard
2013 : Banne d'Ordanche
2014 : Champs Hauts
2015 : Banne d'Ordanche > Puy Gros

MUROL

2007 : Carrière de Rabachot
2008 : Moulin de Landrode
2009 : Sommet du volcan de Tartaret
2010 : Sommet des grottes de Rajat
2011 : Parc du Prélong
2013 : Sommet du tartaret
2014 : Pré vue sur Sancy (proche grottes Rajat)
2014 : Pré en contrebas Puy de la Croix Morand
2015 : Parc du Prélong

PICHERANDE

2007 et 2008 : Puy de Charreire
2009 : Tourbière de Gayme
2010 : Puy de Paillaret
2011 : Pré de l'Escudor
2012 : Tourbière de Gayme
2013 : Tourbière de la Barthe
2014 : Puy de Charreire
2015 : Lac de Gayme

ST DIERY

2007 et 2010 : Cheminée des fées
2008 : Murets proches de la couze Pavin
2009 : Pré de Plachis
2011 : Pré vue sur grottes de Jonas
2012 : Couze Pavin
2014 : Etang de Lins

SAINT NECTAIRE

2009 : Dolmen de Saillant
2010 : Pré de l'Homme
2011 : Pré du menhir de Freydefont
2012 : Puy de Châteauneuf
2013 : Pré de la Pinarde
2015 : Pré de l'Homme

COMPAINS

2012 : Motte de Brion
2014 : Etang de la Plaine de Montcineyre
2015 : Lac de Bourdouze

SAINT PIERRE COLAMINE

2013 : Sommet des grottes de Jonas

SAINT VICTOR LA RIVIERE

2014 : Roche Romaine

LE VALBELEIX

2013 : Pont gallo-romain

CHAINE DES PUY

2013 : Cheire
2014 : Plateau de la Serre (Le Crest)
2015 : Gorges de l'Artière (Ceyrat)

VULCANIA

2012 : Site